

Chancellerie des universités de Paris

Division de l'Administration de la Chancellerie
Bureau des marchés et des prix
47 rue des Ecoles – 75005 Paris
Tél : 01 40 46 21 17 / 20
Fax : 01 40 46 34 91
[Prix.chancellerie@ac-paris.fr](mailto: Prix.chancellerie@ac-paris.fr)
www.sorbonne.fr

Information sur les prix solennels et les prix de thèse de la Chancellerie des universités de Paris

Année 2012

Chaque année la Chancellerie des universités de Paris distribue des prix provenant des revenus de dons et de legs consentis à l'ancienne université de Paris ou à certains établissements d'enseignement supérieur d'Ile de France.

En 2012, 42 prix solennels d'un montant unitaire de 10 000 euros et 5 prix de thèse en droit privé d'un montant unitaire de 2 000 euros seront décernés à des étudiants ayant soutenu une thèse de doctorat au cours de l'année 2011, dans les établissements d'enseignement supérieur suivants : les universités de Paris et d'Ile de France, l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. Ils ont pour finalité d'en récompenser l'excellence et la valeur universitaire et scientifique.

Liste des « Prix solennels et des prix de thèse de Chancellerie »

Droit et Sciences Politiques – 9 prix solennels dont cinq prix en droit privé, un prix en droit de la mer, un prix en droit public ou civil et un prix en droit et sciences politiques, un prix en droit toutes disciplines confondues et **5 prix de thèse** en droit privé.

Sciences Economiques et Gestion – 6 prix

Médecine – 7 prix solennels dont un prix spécialisé en cancérologie, un prix spécialisé en pneumologie, épidémiologie, maladies infectieuses, maladies liées à la pollution, cardiologie et cancérologie et cinq prix en médecine toutes disciplines confondues.

Sciences – 7 prix solennels dont deux prix spécialisés en mathématiques fondamentales et appliquées, deux prix spécialisés en sciences de la vie, un prix spécialisé en sciences de la matière, physique, chimie, sciences de l'univers et technologie et deux prix en sciences toutes disciplines confondues.

Lettres et Sciences Humaines – 10 prix solennels dont un prix spécialisé en histoire moderne, trois prix en lettres, un prix en lettres et civilisations étrangères et cinq prix en lettres et sciences humaines toutes disciplines confondues.

Pharmacie – 3 prix solennels

Chaque postulant ne peut poser sa candidature qu'à un seul de ces prix. Modalités spécifiques au prix en droit privé André Isoré : le candidat postule à la fois pour le prix solennel et le prix de thèse.

Aucune candidature spontanée auprès de Chancellerie des universités de Paris n'est acceptée.

Les dossiers doivent être adressés à l'établissement où la thèse a été soutenue, lequel après examen, transmet à la Chancellerie les candidatures retenues – 3 au maximum par prix.

Les candidatures sont soumises à des jurys composés de personnalités issues des grands corps de l'État, de l'Institut de France et du monde universitaire ou par un jury prévu dans l'acte de donation. Les décisions des jurys seront connues **et les candidats informés en octobre 2011**. Les prix seront remis début décembre 2012 lors d'une cérémonie solennelle en Sorbonne où la présence des lauréats est obligatoire.

Afin de connaître la date limite de dépôt des dossiers, il conviendra de se renseigner au secrétariat des établissements concernés.